

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat; les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont adaptés pour accueillir les bânes constructives.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUj	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUj	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ag (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL, au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NI (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement touristique, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 000 m²
2	Création d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	450 m²
3	Création d'un accès vial	Commune de Chissay-en-Touraine	200 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valaires-en-Grandes	170 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	400 m²
6	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	530 m²
7	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	800 m²
8	Équipement de la voirie	Commune de Portevoy	80 960 m²
9	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	590 m²
10	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 370 m²
11	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	400 m²
12	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	390 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 070 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 360 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 230 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	6 657 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 140 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 290 m²
20	Création d'un accès vial	Commune de Montrichard-sur-Cher	4 200 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	6 330 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 070 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	300 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 700 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Dionden	2 000 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Dionden	1 800 m²
27	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1 100 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverelles-sur-Cher	1 130 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
 - Maire protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (30)
 - Autres protégés au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (8)
 - Alignement d'aires protégées au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
 - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
 - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
 - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de destination (B2)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (B3)
 - Chêne de vie à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
 - Emplacement réservé (ER)
 - Espaces boisés classés (EBC)
 - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montrichard-sur-Cher et Montrichard-Val-de-Cher
 - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENGY à Cailh-Ronde
 - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

PLUI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRAIS (41)
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (BOURRE) - TC

04c
MVC2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.
Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrais.

Le Président,
Jean-Luc BRAULT

urbanism
WAL DE CHER CONTRAIS
Agence Val de Loire
Rue des Palmes Oranges
49400 SALMUR
Tel: 02 41 51 98 39
Mail: contact@urbanism.fr

15 A, rue des Entrepreneurs
41700 CONTRAIS
Tel: 02 54 78 15 50

ÉCHELLE
1:5 000

SOURCE:
DGFP - Cadastre (PCI Vector)
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document: 29/11/2019

